pour l'amélioration des races de chiens en France

155 avenue Jean Jaurès F - 93535 AUBERVILLIERS Cedex

Tél: +33 (0)1 49 37 55 77

www.scc.asso.fr

	Inscrit sous le N°	
Le :	Cadro récorvé à la S.C.C	



DEMANDE D'INSCRIPTION AU L.O.F. A TITRE INITIAL

(Décret n°74-195 du 26 février 1974)

Pour être enregistré au Livre des Origines Français, à titre initial, un chien doit:

- 1- être indemne ou d'un niveau acceptable pour la maladie génétique la plus recherchée dans la race 2- avoir passé avec succès le Test d'Aptitudes Naturelles, le Test de Caractère ou obtenu le Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation, dans les conditions définies par le club de race, (pour obtenir des précisions sur ces 2 conditions, contacter le club de race)

3- Avoir obtenu au minimum un Très Bon en exposition nationale ou être estimé du niveau Très Bon par un expert confirmateur.																											
A REMPLIR (en lettres capitales) par le PROPRIÉTAIRE DU CHIEN :																											
Je soussigné(e)												e dı	ı ch	ien	ci-d	les	S O U	ıs i	den	tifié	éet	der	nand	p e c	u'il		
subisse l'exame	n en v	ue c	ie s	a coi	niirn	natio	n a	titre	e ini	tiat.	7	RÉN	ΩМ														
ADRESSE												LIN	OIVI									\pm		+			\exists
ADRESSE																						\pm					
0005 0007.1						_ [+		+			_
CODE POSTAL					VILL	_ L [<u>a</u>						<u> </u>					_
Courriel																<u>w</u> [<u></u>		<u></u>	<u></u>		_
Téléphone																			S	igna	ature	₃ du	prop	riéta	aire :		
CHIEN)																_ [_		_					_
RACE																						<u>_</u>	<u></u>	<u> </u>			
NOM du CHIEN																											
VARIETÉ													_														
DATE de NAISSAN	1CE		/		/					Má	àle		Fer	nelle	e N	ΔΤΙ	JRE	E DU	P0	IL							
COULEUR de ROE	3E et M.	ARG	UES	5 DIN	ISTIN	ICTIV	'ES																				
TRANSPONDEUR	?													ou	TAT	٦O.	JAG	E									
CERTIFICAT (à	établi	r pa	r l'	expe	rt d	e la :	Soc	iété	Cen	tral	le C	ani	ne)														
Taille		cr	m	Poid	(2)					kg	Toi	ır d	e no	itrin	[2] P				cm	n (Coup	ı de	feu	[2][3]			
Je soussigné(e)	, ,			T Old.	J _					ING		, u	Гро											rt de	la S.	C.C.	
certifie avoir exa	miné le	chi	en c	i-des	sus	ident	ifié.	et de	écla	re no	orte	r l'a	nnr	écia	tion	mo	orpl	nolo	aiau	ıe s	uiva		·				
EXCELLEN			-	RES I			[_	BON	•				_	ASS		•		•	 [ANT		
Lieu de l'examen	•]				L												_	Sig			de l'e				
		,				1																					
Le /	DADI		N 11	D DE	- DA	CE																					
A COMPLÉTER	PARI	LE	LU											_	_					_				_			
le chien est titula	ire du		0	TA	AN 14	N					0]	T.C	. [4]	Ν						0	CS.	AU	N			
Maladie génétique la plus recherchée dans la race																											
Niveau exigé par le Club : Niveau détenu par le chien:																											
Avis du Club				FAV	OR/	ABL	E			EF/	AVC)RA	BL	Ε				Le			/			/			
Le Président du (Club								_												:	5ign	ature	9			
Observations :				-																							,
																											GIACTOC 10/17

INSCRIPTION A TITRE INITIAL INSTRUCTIONS A SUIVRE ATTENTIVEMENT

Cette inscription concerne les sujets adultes de très grande qualité dans la race et capables de l'améliorer, mais issus de géniteurs inconnus ou non déclarés à la naissance, ou déclarés et non inscrits, les formalités n'ayant pas été remplies.

Ces chiens sont réputés sans ascendance connue et inscrits définitivement au LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS (L.O.F.) avec délivrance du pediaree sans indication de généalogie.

Pour être reconnu apte à être inscrit au Livre d'Attente, un chien doit :

- 1. Etre indemne ou d'un niveau acceptable pour la maladie génétique la plus recherchée dans la race.
- 2. Avoir passé avec succès le Test d'Aptitudes Naturelles, le Test de Caractère ou le Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation, dans les conditions définies par le club de race (pour obtenir des précisions sur ces 2 conditions, contacter le club de race)
- 3. Avoir obtenu au minimum un TB en exposition nationale ou être estimé au moins du niveau TB par un expert confirmateur

A - FORMALITÉS A EFFECTUER PAR LE PROPRIÉTAIRE :

- Dans le cas d'un animal déjà identifié, provenant d'un pays de la Communauté Européenne (voir liste ci dessous), le Fichier National d'Identification peut enregistrer le tatouage et/ou le numéro de transpondeur (puce) (Arrêté du 2 juillet 2001 relatif à l'identification par radiofréquence des carnivores domestiques Art. 23/ Art. 24.) à condition de respecter la procédure suivante:
- faire procéder à la reconnaissance du tatouage et/ou du numéro de transpondeur par un vétérinaire qui remplira le Certificat Provisoire d'Identification lors d'importation ou échange intracommunautaire de carnivore domestique (délivré par le gestionnaire I-CAD aux vétérinaires qui en font la demande)
- retourner ce Certificat à I-CAD (112-114 avenue Gabriel Péri 94246 L'Haÿ les Roses Cedex) accompagné du montant de la redevance indiqué sur le formulaire,
- Remplir très soigneusement, dater et signer, sans omettre d'indiquer le numéro d'identification par tatouage et/ou par transpondeur (puce), le présent imprimé.
- Présenter l'animal avec le présent imprimé et la carte d'identification à un expert confirmateur de la S.C.C. en vue de l'examen, lors d'une exposition ou séance de confirmation.

L'expert mentionne obligatoirement sur ces documents l'appréciation précise qu'il porte sur l'animal (Excellent, Très Bon, Bon, Assez Bon, Insuffisant).

- Transmettre ensuite au club de race pour avis du Président:
 - le présent formulaire rempli complété par le juge ou l'expert confirmateur
 - le justificatif relatif au TAN, au T.C. ou au CSAU.
 - le justificatif relatif au dépistage de la maladie génétique la plus recherchée dans la race

Dès réception de l'avis du club, transmettre le dossier à la S.C.C., en un envoi groupé comprenant:

- le présent formulaire rempli complété par le Président du Club de race
- la participation aux frais de dossier de 60 € (pour les chiens des groupes 1,2,3,4,5,7,8,9,10, les Bassets Hound, les chiens de Rhodésie à crête dorsale, les Dalmatiens, les chiens de rouge du Hanovre et de Bavière et les chiens courants d'Europe de l'Est) et de 25 € (pour les chiens du 6º groupe et les Barbet, les Cursinu, les Epagneuls de Pont Audemer, les Epagneuls de Saint Usuqe). (ne pas envoyer d'espèces)
- le double de la carte d'identification par transpondeur délivré par le Fichier National d'Identification (I-CAD).

B) La SOCIETE CENTRALE CANINE

Vérifie la conformité du dossier.

Procède ensuite à l'inscription définitive au L.O.F. et à l'établissement du pedigree qui est adressé au propriétaire de l'animal, conformément à la réglementation de la S.C.C. (délai 6 semaines)

ATTENTION:

L'inscription au LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS à TITRE INITIAL ne concerne pas les races dont le livre est fermé et pour lesguelles une inscription au LIVRE D'ATTENTE (ex Registre Initial) est possible, à savoir (au 1/1/2012) :

Groupe	Races	Age d'admissibilité en confirmation
1	BERGER ALLEMAND	15 MOIS
	BERGERS BELGES: GROENENDAEL TERVUEREN LAEKENOIS MALINOIS	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS
	BOUVIER DES FLANDRES	15 MOIS
2	ROTTWEILER DOBERMANN	15 MOIS 15 MOIS
	BOXER	15 MOIS

Groupe	Races	Age d'admissibilité en confirmation					
3	STAFFORDSHIRE BULL TERRIER FOX TERRIER A POIL LISSE / A POIL DUR BULL TERRIER AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER (2 ^e & 3 ^e génération)	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS					
4	TECKEL A POIL LONG TECKEL A POIL RAS TECKEL A POIL DUR	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS					
8	ENGLISH SPRINGER SPANIEL ENGLISH COCKER SPANIEL AMERICAN COCKER SPANIEL	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS					
9	CANICHE	12 MOIS					

Pays de la Communauté Européenne (au 01/01/2012)

ALLEMAGNE, AUTRICHE, BELGIQUE, BULGARIE, CHYPRE, DANEMARK, ESPAGNE, ESTONIE, FINLANDE, FRANCE, GRECE, HONGRIE, IRLANDE, ITALIE, LETTONIE, LITUANIE, LUXEMBOURG, MALTE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SUEDE